

_ 358
MOTO CLUB SAINT ANDRE
2139
_ 27 MAI 2018
CLERY SAINT ANDRE
LAURENCE HUME
mcsaintandre@sfr.fr
06.26.70.78.47

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	SYLVIE DION	Licence : 230786	
Président du Jury ou Arbitre*	CLAUDE GERAY	Licence : 011388	
Membre du Jury	JEAN MICHEL PELLOILLE	Licence : 054186	
Membre du Jury	DENIS DION	Licence : 056813	
Commissaire technique responsable	EMMANUEL NAVARRE	Licence : 037510	
Responsable du chronométrage	LVDIA IAAAET	Licence : 250604	

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description	
ligue 125cc	13		125cc 2 temps	37€ engagement sur engagesports	
ligue 85cc espoirs	11	15	85cc	32€ engagement sur engagesports	
national mx 2	13		125cc 2T-250cc 4T	40€ engagement auprès du club	
national mx 1	15		à partir 250cc 2T	40€ engagement auprès du club	
	*********************	***************************************			

Engagement:

Site Internet --- club.quomodo.com/motoclubsaintai

Contact ----- laurence Hume

Téléphone ----- 0626707847 E-mail--- mcsaintandre@sfr.fr

Chronométrage:

Location de transpondeur :
oui
non

Tarif: 10€
Caution: 200€

Article 4

Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation:

NON ☐ OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Médicalisation de la manifestation Article 6

Médecin responsable médical ... Docteur Mouna Nombre de secouristes20 Nombre d'ambulance(s) Hôpital le plus proche CHR Orléans

Article 7 Le site de pratique

Accès:

Nom du site Terrain des Cinq Arpents AdresseRue des Cinq Arpents 45370 Cléry S

Capacité Moto: 54

Pendant les essais :

En manche:

Capacité Quad/Side-car: Pendant les essais :

En manche:

Caractéristiques:

Largeur minimum de la piste Largeur de la grille Longueur de la ligne droite de départ 95 m Nombre d'OCP* *Officiels Commissaires de Piste



Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date: 07 mars 2018



Visa de la Lique

Date: 16/03/2018

Visa de la FFM

Date: Numéro: